

D 2024-003

L'an deux mille vingt quatre le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUICHEBAROU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	0	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric,
BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian,
MATHIEU Patrick, VOYER Armand

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
22 février 2024

Etai(en)t excusé(s) : M. BRETHER Deuol.

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** M. VOYER Armand.

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrick GUICHEBAROU, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le Conseil Municipal.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	63 818,11
	- un excédent reporté de :	63 818,11
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un excédent d'investissement de :	15 059,35
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	15 059,35
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	15 059,35

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Caupenne-d'Armagnac

LE MAIRE GUICHEBAROU PATRICK

le(s) secrétaire(s) de séance

